

CONSULTATION D'IMMUNOLOGIE-
HEMATOLOGIE
ET RHUMATOLOGIE PEDIATRIQUE

Mme, AVRIL ERIKA
31, bis chemin des Amanettes 14°KM
97430 LE TAMPON

Service d'Immuno-
Hématologie
et Rhumatologie
Pédiatrique
Hospitalisation :
Bâtiment
HAMBURGER
4ème étage.

Chef de Service :
Pr S. BLANCHE

Vos références :
8011164441



(A rappeler pour tout rendez-vous)

Paris, le 05/03/2018



(A scanner à une borne d'accueil)

Objet : **Confirmation de rendez-vous**

Bureau des rendez-
vous :
01 44 49 57 44
consultations.crd.nck
@aphp.fr
Répondeur :
01 44 49 57 46

Madame,

Vous avez rendez-vous le **Jeudi 22/03/2018 à 16:00** avec le Docteur DESLANDRE-JOB
CHANTAL.

Un SMS vous sera adressé 72h avant votre venue, le message précisera :

- Si vous devez vous présenter **30mn avant l'heure de votre rendez-vous à l'Enregistrement des consultations** situé au centre du bâtiment CLINIQUE ROBERT DEBRE, porte D1, rez-de-chaussée afin d'effectuer vos démarches administratives.

Ou :

- Si vous devez vous rendre directement à **l'accueil de la consultation** au sous-sol du bâtiment CLINIQUE ROBERT DEBRE, porte D4.

Nous vous prions d'apporter tous documents médicaux en votre possession (carnet de santé de l'enfant ou de l'adulte, radiologie, échographie, examens de laboratoire, ...).

Nous vous rappelons qu'il est impossible de stationner dans l'enceinte de l'hôpital.

En cas d'empêchement, nous vous demandons de joindre le bureau des rendez-vous:

- soit en laissant un message sur le répondeur du : 01 44 49 57 46.
- soit en joignant la consultation au : 01 44 49 57 44.
- Par mail à l'adresse consultations.crd.nck@aphp.fr

L'équipe de chargés de rendez-vous.



- 30 minutes avant votre rendez-vous, effectuez vos formalités pour éviter de payer l'intégralité de vos frais avec :

- 1 - cette convocation
- 2 - pièce d'identité du consultant ou livret de famille pour les mineurs
- 3 - justificatif de domicile principal datant de moins de 3 mois
- 4 - carte vitale et attestation de sécurité sociale ou CMU ou AME
- 5 - carte mutuelle en cours de validité
- 6 - moyen de paiement pour la partie à votre charge (le cas échéant)



Pour le personnel de la fonction publique hospitalière : fiche de paie du mois précédent